

**COMPOSITION DES JURYS
IUT DIJON-AUXERRE-NEVERS
Année universitaire 2023-2024**

Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » et abrogeant l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 Annexe 1 fixant les dispositions générales et les programmes nationaux du Bachelor Universitaire Technologie (BUT) ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2019 article 17 portant sur la mise en place du Bachelor Universitaire de Technologie ;

VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu le Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 portant sur les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 23 novembre 2023 et du 18 décembre 2023 relatives aux paramétrages de la plateforme Parcoursup ;

ARRETE

Article 1 :

Grand jury d'admission BUT : mai 2024 (calendrier Parcoursup / e-candidat)

La commission d'examen des vœux pour l'accès aux BUT est ainsi constituée pour l'année universitaire 2023/2024

Président : Nicolas NOIROT, directeur de l'IUT

Membres :

Chefs de départements ou leur représentant :

- M. Pierre DEPLANCHE (TC)
- M. Nabil BEN-ABDALLAH(IC)
- M. Sébastien TERRAT (GB)
- Mme Céline MOREIRA DOS SANTOS (MMI)
- M. David JOANNIC (GCCD)
- M. Jean-Luc DEPRESZ (R&T)
- M. Nicolas CRETON (GMP)
- Mme Sylvie SIRE (GACO)
- M. Christophe CRUZ (INFO)
- M. Abdessamad BARBARA (GEA)
- M. Maxime BERGER (INFO NEVERS)

Génie Biologique (GB) et GB IAB par apprentissage

Mrs DESSERREY Franck, SICARD Nicolas, CHALET Dominique et LIONNET Sébastien ;

Génie Civil et Construction Durable (GCCD) et GCCD par Apprentissage

Mrs DECAMP Anthony, CHABOT Robert

Génie Mécanique et Productique (GMP) et GMP en Alternance

Mme DELION Carine et Mr LE MAITRE Jean-Pierre ;

Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)

Mme Hanène OUESLATI et M. BRIAN Romain ;

Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

Mr VILEO Jacques, Mmes VILEO Sarah, SCHULTZ Maryline et ROUSSET-JABOULET Marion.

Information-Communication (IC)

Mr BRUNO Pierre, Mr VINCENT Thomas ;

Informatique (INFO), Site de Dijon et de Nevers

Mmes MENISSIER Patricia et SOLOGNY Claire, M. SIMONET Matthieu
M. Florian DELAVERNHE (directeur des études de Nevers) ;

Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI) et MMI en alternance

M. SANTACRUZ Raphaël ;

Réseaux et Télécommunications (R&T) et R&T par Apprentissage

Mmes ZIMMER Christine, Kareen PETITPRÉ ;

Techniques de Commercialisation (TC) et TC par Apprentissage

Mmes BELAMICH Sabine, COLIN Cécile, KAROUI Sarra et Mr PRIEUR Stéphane ;

Membres issus du milieu professionnel

CLERC Monica (Ordre des experts comptables),

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers et sur le site internet de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers.

Fait à DIJON, le 20 novembre 2023
Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers,



Nicolas NOIROT.

Approuvé par le Conseil de l'IUT du 20 novembre 2023

COMPOSITION DES JURYS
IUT DIJON-AUXERRE-NEVERS
Année universitaire 2023-2024

Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor universitaire de technologie » et abrogeant l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 Annexe 1 fixant les dispositions générales et les programmes nationaux du Bachelor Universitaire Technologie (BUT) ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2019 article 17 portant sur la mise en place du Bachelor Universitaire de Technologie ;

VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU le Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 portant sur les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Grand Jury BUT du semestre 1 : le mardi 06 février 2024 de 10h à 12h

Grand Jury BUT du semestre 2 : le mercredi 03 juillet 2024 de 9h à 12h et le jeudi 12 septembre 2024 de 14h à 16h.

Le jury BUT est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024

Président(e) : Nicolas NOIROT, directeur de l'IUT

Membres :

Chefs de départements ou leur représentant ::

- M. Pierre DEPLANCHE (TC)
- M. Nabil BEN-ABDALLAH(IC)
- M. Sébastien TERRAT (GB)
- Mme Céline MOREIRA DOS SANTOS (MMI)
- M. David JOANNIC (GCCD)
- M. Jean-Luc DEPREZ (R&T)
- M. Nicolas CRETON (GMP)
- Mme Sylvie SIRE (GACO)
- M. Christophe CRUZ (INFO)
- M. Abdessamad BARBARA (GEA)

- M. Maxime BERGER (INFO NEVERS)

Membres Enseignants-chercheurs et enseignants présents à titre consultatif

Génie Biologique (GB) et GB SAB par apprentissage

Mrs DESSERREY Franck, SICARD Nicolas, CHALET Dominique et LIONNET Sébastien ;

Génie Civil et Construction Durable (GCCD) et GCCD par Apprentissage

Mrs DECAMP Anthony, CHABOT Robert

Génie Mécanique et Productique (GMP) et GMP en Alternance

Mme DELION Carine et Mr LE MAITRE Jean-Pierre ;

Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)

Mme Hanène OUESLATI et M. BRIAN Romain ;

Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

Mr VILEO Jacques, Mmes VILEO Sarah, SCHULTZ Maryline et ROUSSET-JABOULET Marion.

Information-Communication (IC)

Mr BRUNO Pierre, Mr VINCENT Thomas ;

Informatique (INFO), Site de Dijon et de Nevers

Mmes MENISSIER Patricia et SOLOGNY Claire, M. SIMONET Matthieu
M. Florian DELAVERNHE (directeur des études de Nevers) ;

Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)

Mr SANTACRUZ Raphaël ;

Réseaux et Télécommunications (R&T) et R&T par Apprentissage

Mmes ZIMMER Christine, Kareen PETITPRÉ ;

Techniques de Commercialisation (TC) et TC par Apprentissage

Mmes BELAMICH Sabine, COLIN Cécile, KAROUI Sarra et Mr PRIEUR Stéphane ;

Représentants des milieux professionnels (annexés à l'arrêté)

Fait à DIJON, le 06 novembre 2023

Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers,



Nicolas NOIROT

Approuvé par le Conseil de l'IUT du 20 novembre 2023

**COMPOSITION DES JURYS
IUT DIJON-AUXERRE-NEVERS
Année universitaire 2023-2024**

Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » et abrogeant l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2021 Annexe 1 fixant les dispositions générales et les programmes nationaux du Bachelor Universitaire Technologie (BUT) ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 article 17 portant sur la mise en place du Bachelor Universitaire de Technologie ;
Vu l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ; Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 portant sur les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
Vu le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Date du grand Jury BUT de validation du semestre 3 : le mardi 06 février 2024 de 14h à 16h.

Le jury BUT **de validation du semestre 3** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024.

Président(e) : Nicolas NOIROT, directeur de l'IUT

Membres :

Chefs de départements ou leur représentant :

- M. Pierre DEPLANCHE (TC)
- M. Nabil BEN-ABDALLAH(IC)
- M. Sébastien TERRAT(GB)
- Mme Céline MOREIRA DOS SANTOS (MMI)
- M. David JOANNIC (GCCD)
- M. Jean-Luc DEPRES (R&T)
- M. Nicolas CRETON (GMP)
- Mme Sylvie SIRE (GACO)
- M. Christophe CRUZ (INFO)
- M. Abdessamad BARBARA (GEA)
- M. Maxime BERGER (INFO NEVERS)

Membres Enseignants-chercheurs et enseignants présents à titre consultatif

Génie Biologique (GB) et GB SAB par Apprentissage

Mrs DESSERREY Franck, SICARD Nicolas, CHALET Dominique et LIONNET Sébastien ;

Génie Civil et Construction Durable (GCCD) et GCCD par Apprentissage

Mrs DECAMP Anthony, CHABOT Robert ;

Génie Mécanique et Productique (GMP)

Mme DELION Carine et Mr LE MAITRE Jean-Pierre ;

Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)

Mme Hanène OUESLATI et Mr BRIAN Romain ;

Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

Mr VILEO Jacques, Mmes VILEO Sarah, SCHULTZ Maryline et ROUSSET-JABOULET Marion.

Information-Communication (IC)

Mr BRUNO Pierre, Mr VINCENT Thomas ;

Informatique (INFO), Site de Dijon et de Nevers

Mmes MENISSIER Patricia et SOLOGNY Claire, M. SIMONET Matthieu
M. Florian DELAVERNHE (directeur des études de Nevers) ;

Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI) et MMI en alternance

M. SANTACRUZ Raphaël ;

Réseaux et Télécommunications (R&T) et R&T par Apprentissage

Mmes ZIMMER Christine, Kareen PETITPRÉ ;

Techniques de Commercialisation (TC) et TC par Apprentissage

Mmes BELAMICH Sabine, COLIN Cécile, KAROUI Sarra et Mr PRIEUR Stéphane ;

Représentants des milieux professionnels (annexés à l'arrêté)

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers et sur le site internet de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers.

Fait à DIJON, le 06 novembre 2023
Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers,



Nicolas NOIROT.

Approuvé par le Conseil de l'IUT du 20 novembre 2023

**COMPOSITION DES JURYS
IUT DIJON-AUXERRE-NEVERS
Année universitaire 2023-2024**

Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » et abrogeant l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2021 Annexe 1 fixant les dispositions générales et les programmes nationaux du Bachelor Universitaire Technologie (BUT) ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 article 17 portant sur la mise en place du Bachelor Universitaire de Technologie ;
Vu l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ; Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 portant sur les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
Vu le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Dates du grand Jury BUT de validation du semestre 4/ passage en 3^{ème} année : le mercredi 03 juillet 2024 de 14h à 17h et le jeudi 12 septembre 2024 de 14h à 16 h.

Le jury BUT de validation du semestre 4 / Passage en 3^{ème} année est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023/2024

Président(e) : Nicolas NOIROT, directeur de l'IUT

Membres :

Chefs de départements ou leur représentant :

- M. Pierre DEPLANCHE (TC)
- M. Nabil BEN-ABDALLAH(IC)
- M. Sébastien TERRAT (GB)
- Mme Céline MOREIRA DOS SANTOS (MMI)
- M. David JOANNIC (GCCD)
- M. Jean-Luc DEPRez (R&T)
- M. Nicolas CRETON (GMP)
- Mme Sylvie SIRE (GACO)

- M. Christophe CRUZ (INFO)
- M. Abdessamad BARBARA (GEA)
- M. Maxime BERGER (INFO NEVERS)

Membres Enseignants-chercheurs et enseignants présents à titre consultatif

Génie Biologique (GB) et GB SAB par Apprentissage

Mrs DESSERREY Franck, SICARD Nicolas, CHALET Dominique et LIONNET Sébastien ;

Génie Civil et Construction Durable (GCCD) et GCCD par Apprentissage

Mrs DECAMP Anthony, CHABOT Robert ;

Génie Mécanique et Productique (GMP)

Mme DELION Carine et Mr LE MAITRE Jean-Pierre ;

Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)

Mme Hanène OUESLATI et Mr BRIAN Romain ;

Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

Mr VILEO Jacques, Mmes VILEO Sarah, SCHULTZ Maryline et ROUSSET-JABOULET Marion.

Information-Communication (IC)

Mr BRUNO Pierre, Mr VINCENT Thomas ;

Informatique (INFO), Site de Dijon et de Nevers

Mmes MENISSIER Patricia et SOLOGNY Claire ; M. SIMONET Matthieu

M. Florian DELAVERNHE (directeur des études de Nevers) ;

Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI) et MMI en alternance

M. SANTACRUZ Raphaël ;

Réseaux et Télécommunications (R&T) et R&T par Apprentissage

Mmes ZIMMER Christine, Kareen PETITPRÉ ;

Techniques de Commercialisation (TC) et TC par Apprentissage

Mmes BELAMICH Sabine, COLIN Cécile, KAROUI Sarra et Mr PRIEUR Stéphane ;

Représentants des milieux professionnels (annexés à l'arrêté)

Article 2 :

Le présent arrêté rectificatif est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers et sur le site internet de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers.

Fait à DIJON, le 06 novembre 2023
Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers,



Nicolas NOIROT.

Approuvé par le Conseil de l'IUT du 20 novembre 2023

**COMPOSITION DES JURYS
IUT DIJON-AUXERRE-NEVERS
Année universitaire 2023-2024**

Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » et abrogeant l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 Annexe 1 fixant les dispositions générales et les programmes nationaux du Bachelor Universitaire Technologie (BUT) ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2019 article 17 portant sur la mise en place du Bachelor Universitaire de Technologie ;

VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ; Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 portant sur les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Date du grand Jury BUT de validation du semestre 5 : le mardi 06 février 2024 de 14h à 16h.

Le jury BUT **de validation du semestre 5** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024.

Président(e) : Nicolas NOIROT, directeur de l'IUT

Membres :

Chefs de départements ou leur représentant :

- M. Pierre DEPLANCHE (TC)
- M. Nabil BEN-ABDALLAH(IC)
- M. Sébastien TERRAT(GB)
- Mme Céline MOREIRA DOS SANTOS (MMI)
- M. David JOANNIC (GCCD)
- M. Jean-Luc DEPRESZ (R&T)
- M. Nicolas CRETON (GMP)
- Mme Sylvie SIRE (GACO)
- M. Christophe CRUZ (INFO)

- M. Abdessamad BARBARA (GEA)
- M. Maxime BERGER (INFO NEVERS)

Membres Enseignants-chercheurs et enseignants présents à titre consultatif

Génie Biologique (GB) et GB SAB par Apprentissage

Mmes KLEIN Géraldine, BON Fabienne ;
Mrs DESSERREY Franck, SICARD Nicolas, CHALET Dominique et LIONNET Sébastien ;

Génie Civil et Construction Durable (GCCD) et GCCD par Apprentissage

Mrs DECAMP Anthony, CHABOT Robert ;

Génie Mécanique et Productique (GMP)

Mme DELION Carine et Mr LE MAITRE Jean-Pierre ;

Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)

Mmes ROIG Marion et CATELIN Carine;

Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

Mr VILEO Jacques, Mmes VILEO Sarah, SCHULTZ Maryline et ROUSSET-JABOULET Marion ;

Information-Communication (IC)

Mr BRUNO Pierre, Mr VINCENT Thomas ;

Informatique (INFO), Site de Dijon et de Nevers

Mmes MENISSIER Patricia et SOLOGNY Claire, M. SIMONET Matthieu
M. Florian DELAVERNHE (directeur des études de Nevers) ;

Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI) et MMI en alternance

Mrs SANTACRUZ Raphaël et BRACHOTTE Gilles ;

Réseaux et Télécommunications (R&T) et R&T par Apprentissage

Mmes ZIMMER Christine, Kareen PETITPRÉ ;

Techniques de Commercialisation (TC) et TC par Apprentissage

Mmes BELAMICH Sabine, COLIN Cécile, KAROUI Sarra, DUMEIGNIL Camille,
DEPLANCHE Marie-Cécile et Mr PRIEUR Stéphane ;

Représentants des milieux professionnels (annexés à l'arrêté)

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers et sur le site internet de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers.

Fait à DIJON, 06 novembre 2023
Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers,



Nicolas NOIROT.

**COMPOSITION DES JURYS
IUT DIJON-AUXERRE-NEVERS
Année universitaire 2023-2024**

Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » et abrogeant l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2021 Annexe 1 fixant les dispositions générales et les programmes nationaux du Bachelor Universitaire Technologie (BUT) ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 article 17 portant sur la mise en place du Bachelor Universitaire de Technologie ;
Vu l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ; Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 portant sur les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
Vu le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Dates du grand Jury BUT de validation du semestre 6/ attribution du BUT : le mercredi 03 juillet 2024 de 9h à 12h et le jeudi 12 septembre 2024 de 9 h à 12h.

Le jury BUT de validation du semestre 6/ attribution du BUT est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023/2024

Président(e) : Nicolas NOIROT, directeur de l'IUT

Membres :

Chefs de départements ou leur représentant :

- M. Pierre DEPLANCHE (TC)
- M. Nabil BEN-ABDALLAH(IC)
- M. Sébastien TERRAT (GB)
- Mme Céline MOREIRA DOS SANTOS (MMI)
- M. David JOANNIC (GCCD)
- M. Jean-Luc DEPRESZ (R&T)
- M. Nicolas CRETON (GMP)
- Mme Sylvie SIRE (GACO)
- M. Christophe CRUZ (INFO)

- M. Abdessamad BARBARA (GEA)
- M. Maxime BERGER (INFO NEVERS)

Membres Enseignants-chercheurs et enseignants présents à titre consultatif

Génie Biologique (GB) et GB SAB par Apprentissage

Mmes KLEIN Géraldine, BON Fabienne ;
Mrs DESSERREY Franck, SICARD Nicolas, CHALET Dominique et LIONNET Sébastien ;

Génie Civil et Construction Durable (GCCD) et GCCD par Apprentissage

Mrs DECAMP Anthony, CHABOT Robert ;

Génie Mécanique et Productique (GMP)

Mme DELION Carine et Mr LE MAITRE Jean-Pierre ;

Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)

Mmes ROIG Marion et CATELIN Carine ;

Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

Mr VILEO Jacques, Mmes VILEO Sarah, SCHULTZ Maryline et ROUSSET-JABOULET Marion ;

Information-Communication (IC)

Mr BRUNO Pierre, Mr VINCENT Thomas ;

Informatique (INFO), Site de Dijon et de Nevers

Mmes MENISSIER Patricia et SOLOGNY Claire, M. SIMONET Matthieu
M. Florian DELAVERNHE (directeur des études de Nevers) ;

Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI) et MMI en alternance

Mrs SANTACRUZ Raphaël et M. BRACHOTTE Gilles ;

Réseaux et Télécommunications (R&T) et R&T par Apprentissage

Mmes ZIMMER Christine, Kareen PETITPRÉ ;

Techniques de Commercialisation (TC) et TC par Apprentissage

Mmes BELAMICH Sabine, COLIN Cécile, KAROUI Sarra, DUMEIGNIL Camille,
DEPLANCHE Marie-Cécile et Mr PRIEUR Stéphane ;

Représentants des milieux professionnels (annexés à l'arrêté)

Article 2 :

Le présent arrêté rectificatif est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers et sur le site internet de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers.

Fait à DIJON, le 06 novembre 2023
Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers,



Nicolas NOIROT

Approuvé par le Conseil de l'IUT du 20 novembre 2023

ANNEXE 1 : Représentants des milieux professionnels

- M. LABILLE Franck (graphiste)
- M. WUILLIET Dorian (graphiste / web designer)
- M. KETTERLE Sylvain (SUNTEC Industrie)
- M. CORBEL Larry (SAFRAN)
- M. HABERSTRAU Michel (IFRIA)
- M. JOANEN Alexandre (ACOLYT BUCEPHALE)
- M. GUERVILLE Christophe (NXO)
- M. SAPIN Cyril (BI1)
- Mme CHARPENTIER Anne (Consultante formatrice chez ACHA Consulting)
- M. DAUJON Rémi (école des Travaux Publics de Bourgogne)
- Mme HOUDIN Elisa (Conseil en gestion)
- Mme FORTEMAISON Aurélia (Consultante formatrice en RH)